

2023 / 30



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil de la CCVA, légalement convoqué, s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes à Grand-Aigueblanche en séance publique **LE VINGT-TROIS MARS DEUX MILLE VINGT TROIS A DIX-NEUF HEURES** sous la présidence de **Monsieur André POINTET**

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs

ARNAULT Jacqueline - BRUNIER Thierry - BRUNOD Aurore - COLLIARD Dominique - DUNAND François - GERMANAZ Sylvie - GROGNIET Jean-Christophe - GROS Claudine - GSELL Bernard - GUILLARD Paul - JAY Hélène - KALIAKODAS Evelyne - MARTINET-BON Françoise - MATHIS Marc - MIBORD Josiane - MORIN Jean Yves - POINTET André - RELIER Annie - RICHIER Maryse - ROUX-MOLLARD Alain - VICHARD Daniel - VORGER Jean-Michel

POUVOIRS : M. COLLOMB Daniel à M. COLLIARD Dominique
Mme MORARD Ghislaine à M. GROGNIET Jean-Christophe

Date de Convocation :
16 mars 2023

Nombre de conseillers :
En exercice : 24
Présents : 22
Votants : 24

Monsieur Dominique COLLIARD est désigné Secrétaire de Séance.

Objet : Affectation des résultats du compte administratif 2022 – Budget Salubrité

Le Vice-Président en charge des finances propose aux membres du conseil communautaire d'affecter les résultats dégagés par le compte administratif 2022 du budget Salubrité afin de procéder en connaissance de cause à l'établissement du budget 2023.

	RECETTES	DEPENSES
002 – Résultat de fonctionnement reporté	517 607.56 €	0.00 €
1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	110 971.43 €	0.00 €
001 – Résultat d'investissement reporté	0.00 €	115 510.59 €

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2311-5,
Vu les instructions budgétaires M14,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les affectations proposées au budget Salubrité 2023.

Pour	Contre	Abstention	NPPV *
24			

*Ne prend pas part au vote

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.
CERTIFIÉ CONFORME AU DÉBAT.**

Le Président,


André POINTET

